

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq janvier à 20h00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Didier BUTON, Maire

Nombre de membres en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 janvier 2022

Etaient présents : BUTON Didier, BODARD Thierry, JOUANNEAU Nadine, CHALET Laurence, GAUVRIT Didier, TROCHARD Loïc, SECHET Carole, BRAUD Stéphane, PELLOQUIN Emilie, MARTIN Jean-Eddy, DANIEL Yann, DESJARDINS Sandrine, PAPIN Didier, HERVE Emilie, GRENON Frédéric, NADEAU Claudine, COUTANCEAU Jacques.

Absents excusés : PAJOT Sylvie, RETUREAU Cynthia.

M. GRENON Frédéric a été élu secrétaire de séance.

Le quorum est atteint pour délibérer valablement.

### **DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Monsieur le Maire expose qu'en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et la délibération n°2020-06-02-029 voici la liste des décisions qui ont été prises :

N° Dossier	Reçu le	Nom et adresse du propriétaire	Nom et adresse du mandataire	Nature et adresse du bien	Section et numéro de cadastre	Zone PLU	Surface parcelle	Renonciation
2021-052	17-déc	BARATON Yohann et POUILHES Céline 36 Rue de la Sablière 85230 SAINT-URBAIN	SCP DUPRE PRAUD HUVELIN- ROUSSEAU PETIT 20 Place Galilée Pôle Activ'Océan BP 667 85306 CHALLANS	Terrain non bâti Rue de la Sablière	AC 467	Up	591	Décision du Maire 2022-01- 06-001 du 6 janvier 2022
2022-01	03- janv	M. et Mme TESSIER Guy et Louissette 20 Chemin de la Cailloche 85230 SAINT-URBAIN	SCP DUPRE PRAUD HUVELIN- ROUSSEAU PETIT 3 Rue de la Petite Gare 85230 BEAUVOIR SUR MER	Terrain non bâti 20bis Chemin de la Cailloche	AE 292	Up	953	Décision du Maire 2022-01- 10-002 du 10 janvier 2022
2022-02	06- janv	ERIC NAULEAU IMMOBILIER 17 ZA Parc d'activité La Salorge 85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE	SCP DUPRE PRAUD HUVELIN- ROUSSEAU PETIT 3 Rue de la Petite Gare 85230 BEAUVOIR SUR MER	Terrain non bâti Allée du Clos des Bois	B 1471 - B 1472 - B 1473 - B 1474 - B 1475 - B 1477	1AUh	2 633	Décision du Maire 2022-01- 11-003 du 11 janvier 2022
2022-03	06- janv	CTS RICHARD - GUILLOT - SALLERTAIN - CHALLANS - ST URBAIN	SCP DUPRE PRAUD HUVELIN- ROUSSEAU PETIT 3 Rue de la Petite Gare 85230 BEAUVOIR SUR MER	Terrain non bâti 18 Chemin des Petites Villières	AE 67	Up	4 746	Décision du Maire 2022-01- 11-004 du 11 janvier 2022
2022-04	08- janv	PAJOT Marie 2 Rue de la Mâchoire 85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE	Me Aurore FRIOU- NAULLEAU 3 Rue de la Cure 85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE	Terrain bâti 3 Rue du Cormier	AC 42	Up	830	Décision du Maire 2022-01- 15-005 du 15 janvier 2022

N° Dossier	Reçu le	Nom et adresse du propriétaire	Nom et adresse du mandataire	Nature et adresse du bien	Section et numéro de cadastre	Zone PLU	Surface parcelle	Renonciation
2022-05	13-janv	THIBAUD Rémy 52 Chemin des Baudries ST URBAIN	Me Leslie MENGUY 3 Rue de la Tenu 44680 SAINTE-PAZANNE	Terrain non bâti 2 All de la Proutière	B 1293 B 1295 (1/8 indivis)	Up	903 72.50	Décision du Maire 2022-01-21-006 du 21 janvier 2022
2022-06	13-janv	M. Et Mme CHAUVET Claude 19 Chemin du Tribert ST URBAIN	SCP DUPRE PRAUD HUVELIN-ROUSSEAU PETIT 3 Rue de la Petite Gare 85230 BEAUVOIR SUR MER	Terrain non bâti 17 Chemin du Tribert	B 1485	Up	1000	Décision du Maire 2022-01-007 du 21 janvier 2022

## PROPOSITION D'ACQUISITION DE LA MAISON A L'ANGLE VOLLERIES/SABLIERE PARCELLE AB 142

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la maison située à l'angle de la « rue des Volleries » et la « rue de la Sablière » est en vente au prix de 276 500 €. Cette maison se situe dans le périmètre de l'aménagement du centre-bourg sur une parcelle est de 886 m<sup>2</sup>.

Il convient de s'interroger sur l'intérêt pour la commune d'acquérir cette maison. S'agissant d'une parcelle à proximité de la cantine et de l'école privée il semble intéressant de l'acquérir pour l'évolution future de la commune.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette acquisition.

Le Conseil Municipal mandate Monsieur le Maire pour négocier avec l'Agence.

Il est également fait mention de mettre des emplacements réservés au futur PLUi sur les parcelles entre la cantine et cette maison.

### DCM 2021-12-14-092

## AMENAGEMENT DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL CHOIX DE L'ARCHITECTE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un appel d'offres a été lancé pour le marché de maîtrise d'œuvre relative à la construction d'un centre technique municipal. Suite à l'analyse des candidatures 4 équipes de maîtrise d'œuvre ont déposé une offre.

Le classement des candidats est le suivant :

Equipe de maîtrise d'œuvre	Critère 1 (40%) Prix des prestations			Critère 2 (60%) Méthodologie de travail			TOTAL / 100	Classement
	Taux global	Forfait global provisoire	Note /40	Méthodologie spécifique à un atelier	Méthodologie performance environnementale	Note / 60		
LM ARCHITECTE 44 Bouaye	11.98 %	45 600.00 €	26.71	Bonne compréhension des enjeux  TRES SATISFAISANT	Approche bioclimatique « bas carbone »	55	81.71	3



ATELIER DU LARGE 85 Les Sables	10.00 %	38 060.00 €	32.00	Contenu difficile à comprendre  PEU SATISFAISANT	Thème non abordé	40	72.00	4
BESLIER SIMON 85 St Hilaire	8.00 %	30 448.00 €	40.00	Bonne compréhension du projet, écoute du MOA et maîtrise du budget  TRES SATISFAISANT	Expériences en étude RE 2020  Bonne analyse des enjeux	55	95.00	1
ERIC PITON 44 St Sébastien	9.32 %	35 430.00 €	34.38	Bonne compréhension du site et des enjeux fonctionnels  TRES SATISFAISANT	Conception bioclimatique, réduction de l'empreinte carbone	55	89.38	2

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **décide de retenir** le cabinet BESLIER SIMON de St Hilaire de Riez pour la réalisation de la maîtrise d'œuvre de la construction du Centre Technique Municipal,
- **valide** un taux de 8.00 %, soit un forfait provisoire de rémunération de 30 448.00 € HT,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents intervenant à ce sujet.

*Affichage en Mairie le 08 février 2022  
Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le*

## **AMENAGEMENT DE LA ZONE 1AUL ROUTE DE SALLERTAINÉ ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le marché est clôturé mais la société Géouest n'a pas encore eu le temps d'élaborer le rapport d'analyse des offres.

Le point est donc ajourné. Une réunion extraordinaire aura sans doute lieu en février.

## **ASSAINISSEMENT COLLECTIF RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS AVEC LA SAUR**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a signé avec la SAUR une convention d'assistance technique pour l'entretien des installations du service public d'assainissement collectif. Cette convention a été signée pour l'année 2021. Elle est conclue pour une durée d'un an et peut être renouvelée une fois pour une période d'un an, sur décision expresse de la collectivité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il souhaite renouveler cette convention. Le montant forfaitaire annuel s'élève à 8 431.45 € HT pour la part fixe. Des prestations complémentaires peuvent être réalisées à la demande de la collectivité.

Le Conseil Municipal valide le renouvellement de la convention pour un an comme prévu dans l'article 3 de la convention.

## **RESTAURATION SCOLAIRE AUGMENTATION DE 4% DES TARIFS DE RESTORIA**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société Restoria, avec laquelle nous avons signé le nouveau marché de restauration scolaire le 07 juillet 2021, nous annonce qu'elle est contrainte d'augmenter ses tarifs en dehors des conditions du marché. Celui-ci ayant été signé récemment il propose d'appliquer une augmentation de 4% au lieu des 6% correspondant à leur impact direct de la montée tarifaire des matières premières.

Il est toutefois à noter que le choix s'est porté sur la société Restoria malgré une différence de 12% avec le prestataire en place en 2021. Le prix du ticket de cantine pour l'année 2021-2022 a été fixé à 3.70 €.

De plus des contraintes techniques ont été mises en place par le prestataire. L'acte d'engagement prévoit que les effectifs seront communiqués à J-1 pour la facturation. Leur système informatique oblige une

précommande à J-15 avec un ajustement ne pouvant dépasser 5%, soit 2 repas pour la cantine publique et 5 repas pour la cantine privée.

Durant la fermeture des classes en décembre (4 sur 8) pour cause de covid la perte a été très importante pour la commune puisque seul le 1<sup>er</sup> repas de fermeture a été facturé aux parents. Il en est toujours de même actuellement. Une solution a été trouvée pour que l'épicerie solidaire de Challans vienne chercher les repas mais la perte financière a été pour la commune. Le déficit déjà important en temps normal (- 30 000 €) va donc être creusé.

Il est proposé de prendre RV avec le chargé de clientèle afin de discuter de ces conditions financières mais également des conditions de blocage des commandes de repas.

## **DCM 2022-01-25-002**

### **ASSOLI : REMBOURSEMENT DES FRAIS KILOMETRIQUES POUR L'UTILISATION DU MINIBUS DE ST URBAIN**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'ASSOLI utilise le minibus de la commune depuis l'été 2018 pour ses déplacements. Ceci permet d'emmener les jeunes en direction de l'Espace Jeunes de St Urbain ou bien des autres communes, de réaliser des sorties vers d'autres sites ou bien de réaliser les sorties familles sans avoir besoin de recourir à la location.

L'ASSOLI avait proposé à la commune de participer financièrement aux frais kilométriques à hauteur de 0.20 € du km. Le Conseil Municipal a validé cette proposition.

En 2020, ce sont 2 257 km qui ont été parcourus par l'ASSOLI (451.40 €)

En 2021 ce sont 2 678 km qui ont été parcourus par l'ASSOLI (535.60 €).

M. le Maire propose donc d'établir un titre de 987 € afin de percevoir ces sommes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **conserve** les frais kilométriques à hauteur de 0.20 € du km,
- **autorise** M. le Maire à établir un titre de recettes de 987 € au nom de l'ASSOLI,
- **autorise** M. le Maire à signer tous les documents nécessaires.

*Affichage en Mairie le 08 février 2022*

*Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le*

## **PLANIFICATION DES REUNIONS DES COMMISSIONS**

### **Réunions de la commission « finances » - budgets**

BUTON Didier – DANIEL Yann – SECHET Carole – GAUVRIT Didier – TROCHARD Loïc – PAPIN Didier

La commission se réunira le mardi 15 février à 19h00 et le mercredi 02 mars à 19h00.

### **Réunion du groupe de travail « commerce »**

Ce groupe se réunira le mardi 1<sup>er</sup> février à 19h00 pour étudier les dossiers de candidatures.

### **Réunion du groupe de travail « Fête de la musique »**

Une réunion est prévue le mercredi 16 février à 19h00.

## **CONSEIL DES SAGES**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un planning prévisionnel des actions du conseil des sages pour 2022.

Le Conseil Municipal alerte sur le flyer du « grand déballage : je trie ... je vide ... de donne ». Plusieurs précisions doivent être apportées.

## **INTERCOMMUNALITE**

### **POINT SUR LES AFFAIRES EN COURS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur les affaires en cours à la communauté de communes Challans-Gois-Communauté (compte-rendu réunion du 20 janvier 2022).

### 1°) Finances :

- Rapport quinquenal sur l'évolution des montants des attributions de compensation
- Fixation des montants des attributions de compensation provisoires 2022
- Débat d'Orientations Budgétaires 2022

### 2°) Administration générale

- Rapport 2021 sur la structure des effectifs
- Orientations de mutualisation du mandat

### 3°) Aménagement de l'espace

- Définition des objectifs poursuivis par la modification n°2 du PLU de Beauvoir et ouverture d'une zone à urbaniser
- Modification n°10 du PLU de la commune de Challans
- Modification n°4 du PLU de la commune de Sallertaine
- Convention d'action foncière pour la réalisation d'un programme de logements entre la commune de St Urbain, l'Etablissement Public Foncier et Challans Gois Communauté
- Réhabilitation de l'aire d'accueil des Gens du Voyage à Challans

### 4°) Activités économiques

- Dispositif « Relance Challans Gois » - attribution d'une subvention
- Aide à l'immobilier d'entreprise pour le commerce et l'artisanat – attribution d'une subvention
- Parc d'activités de la Joséphine à St Christophe du Ligneron – vente du local n°13

### 5°) Environnement

- Transfert de la compétence assainissement collectif – lancement de l'étude et demande de subvention
- Gestion des déchets – vente d'anciens contenants

### 6°) Service à la population

- Centre aquatique – délégation de service public

## **QUESTIONS DIVERSES**

Néant

## **SIGNATURES**

BUTON Didier Maire	BODARD Thierry 1 <sup>er</sup> Adjoint	JOUANNEAU Nadine 2 <sup>ème</sup> Adjoint	CHALET Laurence
GAUVRIT Didier	PAJOT Sylvie <b>Absente excusée</b>	TROCHARD Loïc	SECHET Carole
BRAUD Stéphane	PELLOQUIN Emilie	MARTIN Jean-Eddy	RETUREAU Cynthia <b>Absente excusée</b>
DANIEL Yann	DESJARDINS Sandrine	PAPIN Didier	HERVE Emilie
GRENON Frédéric	NADEAU Claudine	COUTANCEAU Jacques	